

<p>République Française</p> <p>Département de la MOSELLE</p> <p>Arrondissement de METZ-CAMPAGNE</p> <p><u>Nombre de Conseillers élus</u> : 15</p> <p><u>Conseillers en fonction</u> : 15</p> <p><u>Conseillers présents</u> : 14</p> <p><u>Procuration</u> : 0</p> <p><u>Absents excusés</u>: 1</p> <p><u>Date de la convocation</u> 04/10/2022</p>	<p>COMMUNE DE GRAVELOTTE</p> <p>EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Séance du Jeudi 8 décembre 2022</p> <p>Sous la présidence du Président, Monsieur TORLOTING Michel, Maire</p> <p><u>Membres présents</u> :</p> <p>TORLOTING Michel – BRIOUX Dominique - SIMON Denis - - GAILLOT Emilie - POTIER Christophe - SCHURCH Christophe - LOUIS Aurélie - DAUBENFELD Nadine - MULLER Hervé- PIERRE Sébastien- APPERT Ségolène- DONVAL Denis-GAILLOT Emilie- CLEVER Nathalie</p> <p><u>Absents excusés</u>: SORNETTE CHMIELOWIEC Cyrielle</p>
---	--

DELIBERATION 27/2022

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Approbation du Rapport définitif portant évaluation des charges transférées suite à l'adhésion de la commune de Roncourt pour l'année 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 Nonies C,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 28 avril 2014, portant constitution de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT)

VU l'arrêté préfectoral 2021-DCL/1-042 portant adhésion de la commune de Roncourt à Metz Métropole au 1er janvier 2022.

VU le rapport définitif de la CLECT de Metz Métropole pour l'année 2022,

CONSIDERANT, que suite à l'adhésion de la commune de Roncourt, la CLECT a pour mission d'élaborer un rapport retraçant le montant des charges transférées par la commune de Roncourt à Metz Métropole.

CONSIDERANT, que conformément aux dispositions de l'article 1609 Nonies C du Code Général des Impôts, la CLECT dispose d'un délai de neuf mois à compter de la date du transfert de compétence, pour transmettre ce rapport aux communes membres de Metz Métropole.

CONSIDERANT que la CLECT de Metz Métropole s'est réunie en session plénière le 4 juillet 2022 afin d'évaluer les charges des compétences transférées par la commune de Roncourt au 1er janvier 2022.

CONSIDERANT que le rapport de la CLECT doit faire l'objet dans les trois mois d'une approbation par la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population, ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

CONSIDERANT que le rapport de la CLECT

(rapport ci contre :

https://www.eurometropolemetz.eu/fileadmin/user_upload/mediatheque_metropole/conseil_metropolitain/

2018/20181217C/C_171218_P19_ANX.pdf) précise la méthodologie mise en œuvre ainsi que les évaluations financières des transferts de charges de la commune de Roncourt à Metz Métropole.

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal

APPROUVE le rapport définitif 2022 de la CLECT évaluant les charges transférées par la commune de Roncourt à Metz Métropole;

AUTORISE en conséquence M. le Maire ou son représentant à signer tout les documents afférents.

Fait à GRAVELOTTE

Le 12/12/2022

Pour extrait conforme
GRAVELOTTE le 12 décembre 2022
Le Maire,
Michel TORLOTING

